

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **29 janvier 2020**

Délibération n° 2020-4180

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Entrepreneuriat économie sociale et solidaire (ESS) - Attribution de subventions aux structures coopératives d'activité et d'emploi (CAE), aux incubateurs, à la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Groupement régional alimentaire de proximité (GRAP), aux associations de l'Union régionale des sociétés coopératives et de production (URSCOP), Le Centsept et Rhône développement initiative (RDI) pour leurs programmes d'actions pour l'année 2020

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi

Rapporteur : Madame la Conseillère déléguée Peillon

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 31 décembre 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : vendredi 31 janvier 2020

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Barbasso Bruas, M. Barret, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, MM. Buffet, Cachard, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouvermeyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Huguet, Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, M. Lung, Mmes Maurice, Millet, MM. Millet, Moretton, Morage, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Uhlich, Vaganay, Vergiat, Vincendet.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Runel), Colin (pouvoir à M. Pouzol), Mmes Balas (pouvoir à M. Guillard), Basdereff (pouvoir à M. Petit), Burillon (pouvoir à M. Denis), Burricand (pouvoir à M. Millet), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Charmot (pouvoir à Mme de Malliard), Devinaz (pouvoir à M. Bret), Forissier (pouvoir à M. Cochet), Fromain (pouvoir à M. Huguet), Mme Iehl, MM. Lebuhotel (pouvoir à Mme Gailliot), Martin (pouvoir à M. Girard), Passi, Mmes Reveyrand (pouvoir à Mme Le Franc), Servien (pouvoir à Mme Giraud), M. Sturla (pouvoir à M. Sannino), Mmes Tifra (pouvoir à Mme Belaziz), Varenne (pouvoir à M. Dercamp), Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : MM. Vesco, Aggoun, Collomb, Genin, Mmes Hobert, Michonneau, Piantoni.

Conseil du 29 janvier 2020**Délibération n° 2020-4180**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Entrepreneuriat économie sociale et solidaire (ESS) - Attribution de subventions aux structures coopératives d'activité et d'emploi (CAE), aux incubateurs, à la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Groupement régional alimentaire de proximité (GRAP), aux associations de l'Union régionale des sociétés coopératives et de production (URSCOP), Le Centsept et Rhône développement initiative (RDI) pour leurs programmes d'actions pour l'année 2020**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 décembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

La Métropole de Lyon mène depuis plus de 10 ans une action pour développer l'entrepreneuriat en agissant à la fois sur l'esprit d'entreprise et sur l'optimisation de la chaîne d'accompagnement des porteurs de projets. L'agglomération lyonnaise est ainsi devenue la 2^{ème} aire urbaine de France en termes de dynamique entrepreneuriale.

La Métropole a adopté son programme de développement économique pour la période 2016-2021 qui promeut, notamment, un développement économique solidaire et exemplaire de son territoire ainsi que le soutien au développement d'initiatives d'économie circulaire.

De même, le programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 porte notamment l'objectif de soutenir les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) pour faciliter le retour à l'emploi des personnes qui en sont éloignées.

Par ailleurs, dans le projet métropolitain des solidarités (PMS), adopté par délibération du Conseil n° 2017-2275 du 6 novembre 2017, l'innovation sociale est au cœur des principes du projet métropolitain, et confirme le souhait de la Métropole de soutenir des initiatives portées par des acteurs de l'ESS.

Enfin, la Métropole a adopté par délibération du Conseil n° 2018-3257 du 10 décembre 2018, son programme de prévention des déchets 2019-2020 visant à répondre aux objectifs de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, dite loi TECV.

L'ESS et l'innovation sociale s'inscrivent au croisement de ces différentes politiques publiques et participent à leurs objectifs en conjuguant développement économique, lutte contre les exclusions, problématiques environnementales et solidarités. L'ESS promeut, notamment, un modèle de développement économique inclusif qui crée des emplois non délocalisables et produit du lien social. À l'heure actuelle, les acteurs de l'ESS représentent 10 % des entreprises de la Métropole et 12,5 % des emplois. Ils sont donc une composante essentielle du développement économique du territoire. Aussi, entre 2010 et 2015, l'emploi dans l'ESS a progressé de 23 % alors que l'emploi salarié total a lui progressé de 3 %.

II - Objectifs

La stratégie de la Métropole pour développer l'ESS s'articule autour de 3 axes :

- la promotion : faire connaître l'ESS, promouvoir les pratiques les plus performantes auprès du grand public et animer les acteurs autour de projets collectifs territoriaux,

- l'innovation sociale : soutenir l'innovation sociale et structurer des filières répondant aux enjeux des territoires de la Métropole, développer les coopérations entre les acteurs (ESS et hors ESS), accroître la performance économique collective, faire émerger des projets structurants et animer les acteurs,

- l'entrepreneuriat solidaire et le développement d'affaires : créer des emplois et des activités génératrices de revenus, favoriser l'innovation et le développement d'affaires en répondant à la demande socialement responsable des donneurs d'ordre du territoire.

Plusieurs organismes, œuvrant dans ce secteur, sollicitent le soutien de la Métropole pour leur action en matière d'accompagnement de l'entrepreneuriat social et solidaire :

- les CAE, qui permettent de tester son activité dans le cadre sécurisé du statut "d'entrepreneur salarié" et qui accompagnent les entrepreneurs dans leur développement,
- les incubateurs d'entrepreneuriat social et d'innovation sociale, qui accompagnent le développement d'activités économiques à fort impact social et environnemental, notamment sur la recherche du modèle économique,
- RDI, qui accompagne les porteurs de projets dans leur recherche de financement et leur projet stratégique,
- le GRAP qui propose la mutualisation de services pour favoriser le développement de structures du secteur de l'alimentation de proximité,
- l'URSCOP, qui accompagne la création d'entreprises sous forme de coopérative, la reprise d'activité par les salariés et le financement de ces entreprises,
- Le Centsept, pour son dispositif d'accélération de projets d'entrepreneuriat social autour d'un lieu partagé.

Les finalités des projets accompagnés par l'écosystème entrepreneurial ont vocation à répondre aux défis sociaux, économiques, démographiques et climatiques du territoire. L'enjeu est de pouvoir soutenir ces structures afin d'encourager la création d'entreprises d'intérêt général mais aussi leur développement, pour que les innovations locales deviennent des solutions globales.

En 2019, la Métropole a engagé une démarche collective avec des entreprises sociales, des acteurs publics et privés et des têtes de réseau de l'ESS dans le but de renforcer les capacités d'innovation et l'impact social de l'écosystème métropolitain. Le collectif "Lyon French impact" s'est structuré autour de l'expertise de ces acteurs, et a reçu en mars 2019 la labélisation "French impact". Cette distinction vient récompenser le plan d'actions pensé par le collectif, qui vise à renforcer le dispositif d'accompagnement à la création de projets innovants et à répondre aux enjeux prioritaires du territoire. La dynamique "Lyon French impact" a fait l'objet d'une délibération du Conseil n° 2019-3552 le 24 juin 2019.

III - Compte-rendu des actions soutenues en 2019

1° - Les CAE

Par délibération du Conseil n° 2019-3454 du 13 mai 2019, la Métropole a procédé à l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 87 500 € au profit des différentes CAE, présentes sur le territoire pour leur programme d'actions 2019.

Les CAE sont attachées à un mode de fonctionnement coopératif et à une gouvernance participative et démocratique selon le principe "un(e) associé(e) = une voix". Les CAE peuvent choisir le statut juridique de SCOP, ou de SCIC, de forme société anonyme (SA) ou société à responsabilité limitée (SARL).

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le statut "d'entrepreneur salarié" est reconnu officiellement dans le cadre de la loi sur l'ESS. Les entrepreneurs salariés sont à la fois :

- des entrepreneurs : ils sont autonomes dans le développement de leur activité, et accompagnés pour y parvenir,
- des salariés : ils bénéficient à ce titre de la protection sociale mais également de services mutualisés renforcés qu'ils ne pourraient pas s'offrir seuls et qui leur ouvrent de nouvelles perspectives (gestion comptable et sociale de leur activité, assurance professionnelle, outils de gestion, actions commerciales communes, échanges de pratiques, formations, garde d'enfants partagée, etc.),
- des associés de la coopérative après 3 ans d'activité : la CAE leur offre la possibilité de développer également leur outil de production, c'est-à-dire la coopérative elle-même, en devenant sociétaire.

En 2019, les CAE de la Métropole ont accompagné plus de 900 porteurs de projets, de l'émergence au développement de leurs activités. Elles ont généré plus de 18 M€ de chiffre d'affaires pour près de 450 salariés.

Les demandeurs d'emploi et les personnes en insertion représentent plus de 50 % des publics. Les femmes sont également fortement représentées dans les coopératives, elles représentent plus de 55 % des personnes accompagnées à la création d'activité.

Pour 1 € de subvention publique, les CAE génèrent en moyenne 10 € de recettes en termes de charges sociales et de TVA.

Par ailleurs, le secteur culturel a commencé à transformer en profondeur les modèles économiques de son activité. Pour les acteurs qui dépendaient jusqu'à présent de la subvention publique comme principal levier de développement, cette mutation constitue une nécessité.

L'accompagnement proposé par les CAE a vocation à s'adresser à tous les secteurs de l'ESS. Néanmoins, la particularité des financements de la culture dont le régime de l'intermittence du spectacle nécessite le développement d'une offre spécifique.

La CAE Graines de sol a mené une étude de faisabilité d'un pôle "culture" au sein de la CAE pour répondre à 2 types de besoin exprimés par les acteurs culturels :

- développer et consolider leurs compétences entrepreneuriales transversales,
- diversifier leurs sources de revenus par la création d'offres de prestations.

L'étude de faisabilité a permis de démontrer la pertinence de l'offre d'accompagnement en coopérative des entrepreneurs culturels et la nécessité d'inscrire ce nouvel outil dans une dynamique partenariale à l'échelle de la Métropole.

2° - Les incubateurs

Par délibération du Conseil n° 2019-3454 du 13 mai 2019, la Métropole a procédé à l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 56 000 € au profit des incubateurs Ronalpia et AGF SCOP Entreprises Alter'Incub, pour leur programme d'actions 2019 en matière d'entrepreneuriat social et solidaire.

Les incubateurs Ronalpia et AGF SCOP Entreprises Alter'Incub ont pour objectif de promouvoir la création et le développement d'entreprises pérennes à fort impact social. Ils proposent aux entrepreneurs un accompagnement stratégique, technique et méthodologique, en individuel et sessions collectives. Cet accompagnement dure de 9 à 18 mois et doit permettre aux porteurs de projets de passer de l'idée au lancement de leur entreprise en bâtissant un modèle économique viable. Les incubateurs favorisent également la mise en réseaux des structures et participent à la sensibilisation à l'entrepreneuriat en ESS à travers l'organisation ou la participation à des événements.

AGF SCOP Entreprises Alter'Incub offre, au-delà de son appel à projets annuel, la possibilité aux porteurs de projets d'intégrer un parcours d'incubation tout au long de l'année. Cette modalité répond à un besoin exprimé par les porteurs de projets, ce qui a permis à AGF SCOP Entreprises Alter'Incub d'entrer en contact avec un nombre de prospects plus important. Par ailleurs, AGF SCOP Entreprises Alter'Incub a contribué à la création d'un nouveau tiers lieu sur le territoire de Vaulx en Velin, qui sera à disposition des incubés.

In fine, ce sont 73 dossiers qui ont été déposés en 2019 (près de 50 % des porteurs étaient originaires de la Métropole) et 15 porteurs de projets ont suivi un parcours d'incubation dont 12 femmes (secteur du conseil, de l'éducation, de l'environnement, de la santé, du logement et de l'alimentation). Les prescriptions proviennent essentiellement des réseaux d'accompagnement à la création et de sollicitations directes. Sept projets ont fini leur incubation, ils ont généré la création d'une dizaine d'emplois directs.

En 2019, Ronalpia a instruit 50 candidatures pour son appel à projets annuel et a sélectionné 10 candidats pour incubation dans différents secteurs d'activités (handicap, éducation, santé, grande exclusion, nouveaux modes de consommation). Sur les 10 incubés en 2019, 6 ont effectivement créé leur activité, 2 sont en cours de dépôt de statuts et 2 projets se sont arrêtés.

Par ailleurs, Ronalpia est également porteur d'un programme d'implantation d'entreprises sociales qui consiste à favoriser l'essaimage de projets détectés au niveau national en partenariat avec l'Agence pour le développement économique de la Région lyonnaise (ADERLY). Les objectifs de ce programme consistent à détecter et attirer des entreprises sociales matures en mesure d'apporter des réponses aux besoins sociaux du territoire peu ou mal couverts, de faire de la Métropole un territoire accueillant pour ces entreprises sociales et valoriser Lyon comme un territoire d'excellence en matière d'innovation sociale.

En 2019, des rencontres ont été organisées à Montréal, Bruxelles, Lille, Nantes, Bordeaux, Strasbourg, Marseille et Paris. Elles ont permis de toucher plus de 30 entreprises sociales et, in fine, ce sont

12 structures qui ont été accompagnées, en 2019, dans le secteur du handicap, de l'économie circulaire, du logement ou encore de l'insertion.

3° - RDI

Par délibération du Conseil n° 2019-3454 du 13 mai 2019, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 54 000 € au profit de RDI, pour son programme d'actions 2019 en matière d'entrepreneuriat social et solidaire.

L'action de RDI en matière d'ESS s'est articulée en 2019 autour de 3 objectifs principaux : financer le développement de projets dans l'ESS, accompagner la professionnalisation des acteurs ainsi que la consolidation des emplois et favoriser les coopérations entre acteurs.

Sur le volet financement, RDI intervient sous forme d'avance remboursable et de garantie d'emprunt bancaire mais aussi en expertise économique et financière, validation de projets et accompagnement post-crédation des entreprises financées. En 2019, 55 structures ont été expertisées, 30 projets ont été validés et accompagnés financièrement pour un montant cumulé de 1,3 M€ (en apport en fonds propres, en garantie et en subvention). Ces entreprises appartiennent au secteur du handicap, de l'économie circulaire, de l'alimentation mais aussi de l'insertion. In fine, ce sont près de 330 équivalents temps plein (ETP) qui ont été créés et/ou consolidés. Le taux de pérennité des entreprises financées est de 100 % à 3 ans.

Le financement d'entreprises solidaires sous la forme associative représente 64 % des fonds alloués contre 14 % pour les coopératives (SCOP/SCIC/CAE) et 22 % sont destinés aux entreprises solidaires (SARL/SAS).

Sur le volet accompagnement, 87 entreprises ont été accompagnées par RDI en 2019 dont 75 % dans le secteur de l'animation sociale, la culture, le sport et l'emploi/formation. Ces actions ont touché indirectement 1 026 ETP. 50 % des structures accompagnées ont moins de 10 salariés et 43 % entre 11 et 50. Suite à un diagnostic approfondi et partagé, RDI propose une mission d'appui conseil extérieur soit de manière individuelle soit de manière collective si les enjeux sont partagés par plusieurs acteurs d'un même secteur.

En 2019, plusieurs accompagnements collectifs supplémentaires ont été organisés :

- accompagnement des petites structures associatives en phase de création de leur(s) 1^{er(s)} emploi(s),
- accompagnement collectif concernant sur les possibilités de coopération/mutualisation entre les clubs sportifs affiliés à la Fédération française d'éducation physique et de gymnastique volontaire (FFEPGV),
- accompagnement à la coopération et à la mutualisation dans le secteur culturel : démarche de coopération/mutualisation des écoles de musique de la Conférence territoriale des Maires (CTM) Val d'Yzeron ; mutualisation entre les écoles de musique de Dardilly et La Tour de Salvagny. Plusieurs accompagnements individuels ont également été réalisés auprès des structures suivantes : AMC2 (école de musique de Caluire), AFX, Épicerie moderne, École de cirque de Lyon.

4° - GRAP

Par délibération du Conseil n° 2019-3454 du 13 mai 2019, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 € au profit de la SCIC GRAP, pour son programme d'actions 2019.

Le GRAP est une SCIC. Elle regroupe différents projets et activités en lien avec l'alimentation sur un même secteur géographique. Cela lui permet de proposer une offre de services mutualisés, avec un accompagnement et une expertise sectorielle. L'objectif est de regrouper les forces pour réaliser des économies d'échelle, mutualiser la trésorerie, les risques financiers et les options stratégiques. Ce regroupement de compétences permet à la SCIC GRAP de professionnaliser les acteurs de son réseau et de favoriser un changement d'échelle des projets portés par les structures de l'ESS.

En 2019, la SCIC GRAP compte 164 postes (+ 30 % en un an) et réalise un chiffre d'affaires consolidé de 14,5 M€ (en augmentation de plus de 27 % par rapport à 2018).

5° - L'URSCOP

Par délibération du Conseil n° 2019-3454 du 13 mai 2019, la Métropole a procédé à l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 45 000 € au profit de l'URSCOP, pour son programme d'actions 2019 en matière d'entrepreneuriat social et solidaire.

L'URSCOP accompagne les créateurs d'entreprises coopératives. Elle organise des séances d'accueil collectif, assure le montage du projet d'entreprise de manière individualisée et accompagne les créateurs pour finaliser leur plan de financement. Elle dispose, par ailleurs, d'outils financiers spécifiques et assure un suivi au cours des 1^{ères} années de développement de l'entreprise.

Au 31 octobre 2019, plus de 100 personnes ont participé aux réunions d'informations collectives. Près de 58 porteurs de projets ont été accompagnés ce qui a donné lieu à la création effective de 11 nouvelles coopératives qui ont réalisé un chiffre d'affaires de près de 5 M€. Ces créations ont également permis de créer ou de pérenniser 58 emplois sur la Métropole.

L'URSCOP a poursuivi ses missions d'accompagnement des SCOP et des SCIC existantes pour plus de 300 jours d'intervention au 31 octobre 2019. Par ailleurs, le mouvement coopératif s'est engagé financièrement à hauteur de 1 350 k€ dans les coopératives de la Métropole sur les 10 premiers mois de l'année 2019.

À cette même date, on compte plus de 141 coopératives pour près de 2 600 salariés sur le territoire métropolitain, confirmant ainsi leur dynamisme source de création d'emplois.

6° - L'association Le Centsept

Par délibération du Conseil n° 2019-3454 du 13 mai 2019, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 35 000 € au profit de l'association Le Centsept, pour son programme d'actions 2019 en matière d'entrepreneuriat social et solidaire.

Lancé en 2015, Le Centsept est une association loi 1901, dont la vocation est de favoriser l'émergence et le développement de projets innovants qui répondent aux besoins des habitants de la Métropole : accès à l'emploi, éducation, handicap, mobilité, santé, logement, énergie, alimentation, etc. Le Centsept est un acteur du décroisement entre économie et social. Il réunit grandes entreprises, collectivités locales et entrepreneurs sociaux et a pour ambition d'être un pôle d'excellence en innovation sociale. Bouygues Immobilier, la Caisse d'épargne, EDF, Enedis, Intrum Justitia, Kéolis, Orange, Sanofi, UGAP et Véolia font partie de ses adhérents.

L'association développe ces activités autour de 2 pôles :

- le pôle expérimentation vise à faire émerger des projets d'innovation sociale qui répondent aux besoins essentiels des habitants. C'est un outil au service des acteurs de la Métropole. Le pôle expérimentation propose des laboratoires thématiques pour répondre à des problématiques d'intérêt général, ils s'organisent en 4 phases : qualification de la problématique, idéation et conception, prototypage, expérimentation et évaluation.

En 2019, le labo "santé - bien vieillir" a terminé ses 3 cycles d'innovation (prévention santé, aidants familiaux, fracture numérique/e-santé) qui ont permis de prototyper 3 solutions qui seront expérimentées en 2020. Le labo "économie circulaire et bâtiment et travaux publics (BTP)" a également achevé son cycle d'innovation, 2 solutions seront expérimentées en 2020. Ces labos ont mobilisé, en 2019, 40 partenaires parmi lesquels on retrouve des acteurs privés, publics, des associations, des entrepreneurs sociaux et des usagers ;

- le pôle accélération : ce programme, lancé en 2017, soutient des entrepreneurs sociaux dans le développement de leurs projets à l'échelle métropolitaine et régionale. Les entrepreneurs bénéficient d'un accompagnement adapté, qui favorise des collaborations innovantes avec les grandes entreprises du territoire.

En 2019, 8 entrepreneurs ont été accompagnés dans le programme d'accélération principalement dans le champ de l'emploi, l'égalité des chances et du lien social. Une dizaine de pistes de coopération avec les entreprises ont été mises en œuvre à l'image du lancement d'un bus itinérant dans les quartiers avec "les clés de l'atelier" et EDF-Enedis-Kéolis.

La structure est installée, depuis 2017, au 107 rue de Marseille dans le 7^{ème} arrondissement de Lyon, au sein de l'immeuble Hévéa porté par ETIC.

ETIC, foncière responsable, a acquis un bâtiment de 1 900 m² qui propose des bureaux, des lieux de convivialité et d'ouverture pour des "acteurs du changement". Il accueille également un espace de coworking, animé par Le Centsept mais aussi un restaurant bio et une crèche. En 2019, ce sont près d'une soixantaine d'événements ou d'ateliers qui ont été réalisés et ont touché près de 3 000 personnes.

IV - Programmes d'actions 2020 et plans de financement prévisionnels des projets ESS subventionnés

De manière globale, la démarche engagée en 2019 à l'échelle de chaque territoire de projets sera accentuée en 2020, afin de renforcer les complémentarités entre les différents opérateurs et de favoriser le

décloisonnement avec les autres écosystèmes. La labellisation "French impact" du territoire de la Métropole a fortement participé de cette dynamique, l'enjeu sera de poursuivre les développements engagés en y associant un plus grand nombre d'acteurs.

Par ailleurs, afin d'améliorer la lisibilité du soutien métropolitain aux structures, il est proposé de globaliser, dans le cadre de cette délibération, les soutiens émanant de plusieurs directions de la Métropole sur un même projet.

1° - Les CAE

Face à l'accélération des transitions professionnelles et la nécessaire mobilité dans l'emploi, les CAE offrent un cadre sécurisé répondant à des besoins de plus en plus prégnants.

Une réflexion devra être conduite en 2020 pour accompagner la montée en charge de ces entreprises, phénomène qui devrait encore s'accélérer dans les années à venir.

La Métropole entend renforcer l'accompagnement des entrepreneurs de la filière culturelle, dans le cadre de la CAE Graines de Sol, afin de développer un pôle "culture" à l'échelle du territoire. Pour cela, elle favorisera la mobilisation des partenaires de l'entrepreneuriat et de l'accompagnement des projets culturels. Une cinquantaine de porteurs de projets de 6 secteurs : arts visuels, graphique et design, audiovisuel, métiers d'art et artisanat d'art, écriture et édition, spectacle vivant devraient bénéficier de l'offre du futur pôle "culture".

Par ailleurs, la coopérative d'activités Elycoop propose de mener une action expérimentale d'accompagnement des bénéficiaires des minimas sociaux vers la création d'entreprise ou la reprise d'un emploi. Cette action vise à mobiliser les bénéficiaires de minimas sociaux autour de leur projet pendant un programme intense d'une semaine. Le programme (formations, entretien individuels, témoignages, etc.) fait intervenir des compétences variées (gestion de projets, communication, développement personnel, efficacité professionnelle). Un parrainage sera proposé à chacun des stagiaires via les entrepreneurs de la coopérative afin d'assurer un suivi dans le temps. Des périodes d'immersion pourront également être mises en place au sein de la coopérative. 5 sessions (15 personnes maxi) seront proposées pour l'année d'expérimentation.

Compte tenu du taux de progression du nombre d'entrepreneurs accompagnés, du projet de pôle culturel et de l'expérimentation auprès des bénéficiaires du RSA, il est proposé d'augmenter de 25 000 €, par rapport au montant attribué en 2019, les subventions attribuées par la Métropole pour l'année 2020 pour l'accompagnement des activités généralistes des CAE.

	Budget prévisionnel 2020 (en €)	Subvention Métropole (en €)
Elycoop	319 027	35 233
Graines de Sol	144 664	12 664
Graines de sol culture	99 600	15 000
Escale création	65 996	10 378
Cap services	380 200	32 528
Cabestan	232 541	6 697
Total 2019	1 242 028	112 500

2° - Les incubateurs

En 2019, le renforcement des partenariats territoriaux pour la détection et le co-accompagnement est un axe de travail identifié. L'enjeu des critères de sélection des projets en implantation sera également approfondi.

Au-delà de la participation à différents événements de sensibilisation, des expérimentations seront à mener afin de mieux identifier les enjeux de l'accompagnement de projets collectifs notamment dans les quartiers dits prioritaires. Les dispositifs d'incubation devront être également accessibles à des porteurs de projets relevant de l'insertion.

Compte-tenu de ces objectifs complémentaires, il est proposé de maintenir les subventions attribuées par la Métropole à un niveau identique à l'année 2019 :

	Budget prévisionnel 2020 (en €)	Subvention Métropole (en €)
association Ronalpia (incubation)	88 500	15 000
association Ronalpia (implantation)	81 000	26 000
AGF SCOP Entreprises - Alter'Incub	380 000	15 000
Total 2019	549 500	56 000

3° - RDI

En 2020, l'action de RDI en matière de financement des entreprises de l'EES se poursuivra autour de 3 axes : développement de leurs actions en lien avec les acteurs de l'accompagnement (incubateurs, têtes de réseau), appui à la consolidation des entreprises existantes et soutien aux projets menacés ayant un fort impact social sur le territoire.

RDI intensifiera par ailleurs les actions du dispositif local d'accompagnement pour les structures de la vie associative, des comités sportifs et des acteurs culturels à travers :

- le renforcement des ateliers collectifs conçus pour des associations en phase de professionnalisation ou souhaitant renforcer leur maîtrise technique sur un thème particulier : "gestion économique et financière dans les petites et moyennes associations employeuses", "analyse de la rentabilité : outil d'élaboration et de pilotage budgétaire analytique", "accompagnement des petites structures associatives en phase de création de leur(s) 1^{er(s)} emploi(s)", "comment valoriser et communiquer sur ses activités ?", "les nouvelles formes de gouvernance associative", etc.,

- le renforcement des accompagnements collectifs avec la poursuite de la dynamique lancée autour des projets de coopération entre les structures et les besoins exprimés par les acteurs associatifs et institutionnels du territoire, qui nécessitent des besoins d'accompagnement importants : identification de la stratégie de rapprochement, accompagnement à la mise en œuvre de fusion ou de mutualisation de moyens, sécurisation de l'organisation et de la structuration juridique de groupes de structures etc.,

- des accompagnements individuels sur mesure, qui devront permettre de répondre à une problématique spécifique de la structure et pour laquelle une réponse en collectif n'est pas appropriée.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 66 000 € à RDI pour ses actions en 2020, montant supérieur à 2019 (+ 12 000 €) en raison de l'accroissement du nombre d'accompagnements pour les acteurs culturels et sportifs.

	Budget prévisionnel 2020 (en €)	Subvention Métropole (en €)
programme actions RDI	531 934	66 000

4° - GRAP filière alimentaire locale

En 2020, le GRAP poursuivra le développement de ses activités et confortera également son rôle d'accueil des porteurs de projets de l'alimentation.

Compte-tenu de la croissance constatée (+ 30 % d'emploi et + 27 % de chiffre d'affaires par rapport à 2018), il est proposé de maintenir la subvention attribuée par la Métropole à un niveau identique à l'année 2019.

	Budget prévisionnel 2020 (en €)	Subvention Métropole (en €)
programme actions 2019	682 583	20 000

5° - URSCOP

En 2020, l'URSCOP poursuivra ses missions d'accompagnement des SCOP et des SCIC, dans le cadre de ses dispositifs existants, notamment sur le volet création, transmission, reprise.

Au vu des résultats 2019, il est proposé de maintenir la subvention attribuée par la Métropole à un niveau identique en 2020.

	Budget prévisionnel 2020 (en €)	Subvention Métropole de Lyon (en €)
programme création, reprise, transmission	350 000	45 000

6° - Association Le Centsept

En 2020, le Centsept poursuivra ses actions notamment à travers l'expérimentation des solutions prototypées lors des Labos "santé - bien vieillir" et "économie circulaire". L'association prévoit également le lancement de 2 nouveaux cycles d'innovation autour du non-recours aux prestations sociales et de la précarité énergétique. Enfin, le Centsept propose d'accompagner le développement et l'expérimentation des solutions, entrant dans son champ de compétences, imaginés en 2019 lors des programmes d'innovation ouverte d'élan régional pour l'action solidaire et les métiers éducatifs (ERASME) en lien avec les Maisons de la Métropole (MDM), de mesurer l'impact de ces dispositifs auprès des bénéficiaires et des équipes terrain de la Métropole.

Le programme d'accélération sélectionnera à minima 8 projets pour lesquels des alliances avec de grandes entreprises permettraient d'accompagner le changement d'échelle de ces entreprises sociales. Le Centsept envisage également de travailler sur la mesure d'impact du programme accélération et sur la valorisation des alliances innovantes issues de ce programme notamment à travers l'organisation d'un événement dédié.

Il est proposé d'augmenter, par rapport à 2019, la subvention attribuée à l'association du Le Centsept par la Métropole à 50 000 € afin d'expérimenter de nouvelles actions au sein des MDM avec l'objectif de répondre aux besoins des travailleurs sociaux pour améliorer l'expérience usagers dans la suite de la démarche MDM remix engagée en 2019.

	Budget prévisionnel 2020 (en €)	Subvention Métropole (en €)
programme actions 2020	390 000	50 000

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer un montant total de subventions de 349 500 € au profit des différentes structures intervenant en matière d'entrepreneuriat social et solidaire, sur un budget prévisionnel global des actions d'entrepreneuriat en ESS au titre de l'année 2020 de 3 746 045 € ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre des dispositifs d'accompagnement à la création d'activité pour l'année 2020, pour un montant total de 349 500 € réparti comme suit :

- CAE :

- . 35 233 € au profit de la SARL SCOP Elycoop,
- . 27 664 € au profit de la SAS SCIC Graines de sol,
- . 10 378 € au profit de la SARL SCIC Escale création,
- . 32 528 € au profit de la SCOP Cap services,
- . 6 697 € au profit de la SCOP Cabestan ;

- incubateurs :

- . 41 000 € au profit de l'association Ronalpia pour son action métropolitaine,
- . 15 000 € au profit de l'association AGF SCOP Entreprises qui porte le dispositif Alter'Incub sur le territoire de la Métropole ;

- 66 000 € au profit de l'association RDI,
- 20 000 € au profit de la SARL SCIC GRAP pour son action métropolitaine,
- 45 000 € au profit de l'association URSCOP,
- 50 000 € au profit de l'association Le Centsept pour son dispositif d'accélération ;

b) - les conventions à passer entre la Métropole et la SCOP Elycoop, la SAS SCIC Graines de sol, la SCIC Escalé création, la SCOP Cap services, la SCOP Cabestan, les associations Ronalpia, AGF SCOP Entreprises Alter'Incub, RDI, la SCIC GRAP, les associations URSCOP et Le Centsept définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 349 500 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2020 - chapitre 017 - opération n° 0P36O5181 pour un montant de 172 500 €, chapitre 65 - opération n° 0P36O5185 pour un montant de 111 000 €, opération n° 0P33O3589A pour un montant de 33 000 €, opération n° 0P39O3611A pour un montant de 8 000 €, opération n° 0P39O4817A pour un montant de 10 000 €, opération n° 0P02O4984 pour un montant de 15 000€

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 31 janvier 2020.